

# Résolution sur la création d'une initiative européenne pour désigner chaque année des capitales européennes des enfants

2024/2621(RSP) - 14/03/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la création d'une initiative européenne pour la désignation annuelle des capitales européennes des enfants.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et The Left.

Les enfants jouent un rôle crucial dans nos sociétés. Ils sont en première ligne pour sensibiliser aux défis environnementaux et au changement climatique, à la transformation numérique et à la sécurité en ligne, ainsi qu'à la discrimination et à l'injustice.

Ils doivent avoir la possibilité de se réunir régulièrement, d'apprendre à se connaître et à mieux se comprendre, et de participer ainsi à l'élaboration de l'avenir du projet européen.

C'est pourquoi le Parlement a demandé à la Commission d'étudier la possibilité de créer une initiative européenne visant à **désigner chaque année des capitales européennes des enfants** en collaboration avec les autorités locales et les organisations de la société civile dirigées par des enfants ou travaillant avec eux. Les députés ont souligné qu'une telle désignation annuelle, avec les enfants au premier plan et habilités à participer activement aux discussions en tant que partenaires et futurs décideurs, aidera les enfants à devenir des adultes ouverts d'esprit.

En outre, la résolution a souligné que les capitales européennes des enfants contribueront à rapprocher les mécanismes actuels de participation des enfants au niveau local, national et européen, y compris la plateforme européenne de participation des enfants et la Capitale européenne de la jeunesse, et à faire participer les enfants aux processus décisionnels.

Les capitales européennes des enfants devraient viser à:

- apporter des éléments concrets pour étayer des politiques de l'enfance responsables, auxquelles participeraient les enfants et qui privilégieraient leurs points de vue, notamment en matière d'égalité des chances, de croissance saine et d'accès à une éducation de qualité, de propreté de l'environnement et d'aménagement urbain;
- promouvoir les droits de l'enfant, y compris les mécanismes de participation active des enfants et l'éducation à la citoyenneté européenne, car encourager ce processus dès le plus jeune âge facilite le développement de jeunes et d'adultes éduqués qui comprennent les valeurs, les objectifs, l'histoire et l'identité de l'UE;
- promouvoir l'inclusion sociale, l'accessibilité et l'égalité des chances pour les enfants, en accordant une attention particulière aux enfants moins favorisés et aux groupes les plus vulnérables;
- contribuer à la lutte contre la pauvreté des enfants, à un examen complet des conditions de vie des enfants et à la mise en œuvre effective de la garantie européenne pour l'enfance par les États membres en utilisant pleinement les ressources disponibles au niveau national et européen;

- être l'occasion d'organiser des événements éducatifs, culturels et sportifs liés à l'UE.